



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 23 septembre 2013**

Sous la présidence de Monsieur Michel WILLEMANN, Maire
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance à 19 h

Sont présents : Monsieur Michel WILLEMANN, Maire

MM. et Mmes Marie-Thérèse BARTH, Matthieu HECKLEN, Elisabeth HASSLER, Mathieu HARTMANN, Michel GENDRIN, Guy LOCHER, Marie-Rose FOURNIER, Jean-Pierre BADER, Jacques ECKENFELS, Martine BUIRETTE.

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Marie FRAN CZAK à Monsieur Guy LOCHER

Monsieur Antoine BACH à Monsieur le Maire

Madame Huguette REINAUER à Monsieur Matthieu HECKLEN

Madame Guilaine WEISS à Madame Marie-Thérèse BARTH.

Sont absents :

Messieurs Thierry HAENLIN et Hugues SCHLIENGER.

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Monsieur Michel GENDRIN.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 26 août 2013**
2. **Urbanisme**
 - **Droit de préemption commercial**
 - **Déclarations préalables**
3. **Travaux**
 - **Eglise**
 - **Voirie abords mairie**
 - **Immeuble 13, rue des Ecoles**
 - **Accessibilité mairie – Avenant N°1 : Lot 15**
 - **Bâtiment technique et CPI – Maîtrise d'œuvre**
 - **Travaux de réhabilitation intérieurs - Mairie**
4. **Travaux d'exploitation ONF**
5. **Ecoles**
 - **Bilan de la rentrée**
 - **Rythmes scolaires**
6. **Compte rendu de délégation**
 - **Remplacement luminaires – Ecole élémentaire**
7. **Divers**
 - **Remerciements**

1. Approbation du procès verbal du 26 août 2013

Le compte rendu de cette réunion appelle une observation au point 2 : la démission d'un conseiller municipal, en évoquant la cause de la démission.

Renseignement pris auprès des Services de la Sous-Préfecture, Monsieur le Maire explique que, le motif de la démission n'est pas à préciser.

Monsieur LOCHER demande de rectifier le procès verbal du 10 juin 2013, point 2-1 : déclarations préalables :

- déposée par la Société SAS VEST, sise à DURLINSDORF au lieu de DURLINGSDORF.

2. Urbanisme

2.1. Droit de préemption commercial

Monsieur le Maire expose que toute cession de fonds de commerces ou de baux commerciaux intervenant dans le périmètre de sauvegarde du commerce de proximité, peut faire l'objet d'un droit de préemption de la commune : c'est-à-dire du droit d'acheter en priorité pour le rétrocéder à un commerçant.

Monsieur le Maire propose de délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité dans les zones UA et UC du PLU de la commune.

Il précise que par la suite, la commune doit, dans un délai d'un an à compter de la prise d'effet de cession, rétrocéder le fonds de commerce, en vue d'une exploitation destinée à préserver la diversité et à promouvoir le développement de l'activité commerciale dans le périmètre concerné.

Les Commissions Réunies, dans leur séance du 10 septembre dernier ont émis un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
et, en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité au niveau des zones UA et UC du PLU de la commune à l'intérieur duquel sont soumises à droit de préemption, les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux ;
- décide que le droit de préemption y est exercé selon les modalités prévues par les articles L 213-4 à L 213-7 du Code de l'Urbanisme ;
- charge Monsieur le Maire de signer tout document afférent aux cession et rétrocession.

2.2. Déclarations préalables

Trois déclarations préalables ont été réceptionnées en mairie, à savoir :

- Déposée par Monsieur Angelo LISI, domicilié à HOCHSTATT – 1, rue de Galfingue, pour la construction d'un mur de séparation en agglos, d'une hauteur de 2 mètres sur le terrain cadastré section 03 – parcelle N°247.
- Déposée par Monsieur Didier WELTER, domicilié à HOCHSTATT – 7, rue du Moulin, pour l'implantation d'une piscine en coque polyester de 10,5 m X 4 m, sur son terrain cadastré section 07 – parcelles N°663 et N°664.
- Déposée par Monsieur Fabrice CODOGNOTO, domicilié à HOCHSTATT – 10, rue de Heimsbrunn, pour la mise en place d'une clôture en panneaux rigides et d'un abri à bois sur le terrain cadastré section 03 – parcelles N°255, N°262 et N°265.

Un avis favorable a été émis pour ces déclarations préalables.

3. Travaux

3.1. Eglise

Monsieur le Maire informe ses collègues élus de l'avancement des travaux.

Les travaux relatifs à la remise en état du plafond sont achevés, il ne reste que les moulures et fils dorés.

Il évoque également la peinture du plafond, une toile en médaillon, représentant un agneau pascal. Un devis a été demandé auprès de la Société AVELINE de BITSCHWILLER-LES-THANN pour que cette image puisse être reproduite sur une toile et refixée au plafond.

D'autre part, Monsieur le Maire explique que des travaux de réfection des marches d'escalier menant de la nef au chœur devront être entrepris : en l'occurrence, la dépose partielle des marches existantes et une réfection à l'aide de travertins. Pour cette opération, trois devis ont été réceptionnés, établis par :

- l'Entreprise PEDUZZI pour un montant de 7 324,00 € HT
- l'Entreprise LONGHI pour un montant de 4 390,00 € HT
- l'Entreprise FRIESS pour un montant de 4 478,00 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le devis présenté par la Société LONGHI pour un montant de 4 390,00 € HT, soit 5 250,44 € TTC.

Dans leur séance du 10 septembre 2013, les Commissions Réunies ont émis un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
et, en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les devis présentés par :
 - la Société AVELINE, d'un montant HT de 2 200,00 €, soit 2 631,20 € TTC, pour la reproduction de la toile représentant l'agneau pascal, à refixer au plafond du chœur ;
 - l'Entreprise LONGHI, d'un montant HT de 4 390,00 €, soit 5 250,44 € TTC, pour la réfection des marches.

- charge Monsieur le Maire de signer les commandes et tout document à intervenir.

3.2. Voirie : Abords de la mairie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet établi par l'Atelier VILLES & PAYSAGES, pour la 2^{ème} tranche des travaux relatifs à l'aménagement des abords de la mairie.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
et en avoir délibéré, à l'unanimité,
décide

- d'approuver le projet tel qu'il est présenté, estimé à 336 833,57 € HT, soit 404 200,28 € TTC, honoraires et frais divers inclus, et vote le crédit correspondant ;
- d'approuver le plan de financement ci-après ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional ;
- que la dévolution des travaux se fera conformément au Code des Marchés Publics ;
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir ;
- de fixer les travaux au cours du 1^{er} semestre 2014 en fonction de l'obtention de l'aide régionale.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Travaux HT	299 754,00 €	Subvention Conseil Régional	89 926,20 €
Honoraire M.O. HT	29 585,72 €		
Frais divers HT	7 493,85 €	Autofinancement	264 274,08 €
TVA 20 %	67 666,46 €	Emprunt	50 000,00 €
TOTAL DEPENSES	404 200,28 €	TOTAL RECETTES	404 200,28 €

3.3. Immeuble 13 rue des Ecoles

Monsieur le Maire expose que par délibérations prises respectivement les 14 juin et 5 juillet 2010, le Conseil Municipal avait fait valoir son droit à substitution dans le cadre de l'adjudication forcée de la maison d'habitation sise 13 rue des Ecoles.

Le bien a été acquis à hauteur de 60 000 €.

Les anciens propriétaires ayant quitté les lieux de manière plus que précipitée, il propose de faire procéder, par une entreprise, au nettoyage de cet immeuble.

Les Commissions Réunies, lors de leur séance du 10 septembre 2013 ont émis un avis favorable à cette démarche.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- entérine la proposition de Monsieur le Maire, de faire procéder à un nettoyage approfondi de la maison acquise par la commune, sise 13 rue des Ecoles ;
- délègue Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à cette prestation.

3.4. Accessibilité Mairie – Avenant N° 1 : Lot N° 15 / Enseigne et signalétique

Monsieur le Maire explique que la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire relative à ce lot, présentée par l'entreprise INOTECHNA, prévoyait dans son offre la pose en façade de l'enseigne « MAIRIE » ainsi que d'un panneau représentant le blason de la commune pour un montant HT de 1 255 €.

Or, après réflexion, le choix s'est porté sur une enseigne en lettres inox polymiroir pour un montant HT de 2 132,91 €.

Cette modification porte le montant HT du marché de base à 2 132,91 €, soit 2 550,96 € TTC.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'avenant N°1 établi par l'entreprise INOTECHNA de DIETWILLER, d'un montant de 877,91 € HT, soit 1 049,98 € TTC, faisant ainsi passer le marché de base + le présent avenant à 2 132,91 € HT, soit 2 550,96 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire de signer cet avenant.

3.5. Bâtiment technique et CPI – Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire revient sur les travaux d'étanchéité réalisés par l'entreprise GALOPIN, sur le remplacement des puits de lumière, celui des gouttières dont le bas a été renforcé dans le but d'éviter les dégradations trop faciles, ainsi que le remplacement du chéneau situé entre les ateliers proprement dits et la petite salle de réunion.

Se référant aux nombreux débats qui se sont déjà tenus au niveau de cette infrastructure, Monsieur le Maire propose de poursuivre les travaux de réhabilitation en aménageant le local des secouristes afin de pouvoir proposer des vestiaires supplémentaires aux sapeurs-pompiers de la commune. Leur Amicale prenant en charge une partie des travaux.

Il suggère également l'aménagement d'un endroit destiné à être lieu de stockage pour les autres associations de la commune.

Afin de mener à bien ce chantier Monsieur le Maire propose de lancer une consultation quant à l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre.

Les Commissions Réunies, dans leur séance du 10 septembre dernier, ont entériné la proposition de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la procédure d'avis d'appel public à candidature pour le choix d'un maître d'œuvre dans le cadre des travaux à intervenir au niveau de ce bâtiment ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

3.6. Travaux de réhabilitation intérieurs - Mairie

Le programme relatif à la mise aux normes « accessibilité » a généré un certain nombre d'aménagements au niveau du bâtiment existant.

Outre des rafraîchissements de peinture, il devenait également urgent de remplacer la moquette du bureau des Maire et Adjointes.

Les crédits afférents à ces travaux sont inscrits au Budget Primitif 2013, Opération 14 - article 2135.

Plusieurs devis ont été demandés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre transmise par l'entreprise CREASOL de MULHOUSE d'un montant HT de 1 298 €, soit 1 552,41 € TTC.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de retenir le devis proposé par l'entreprise CREASOL de MULHOUSE d'un montant HT de 1 298,- €, soit 1 552,41 € TTC pour les travaux de revêtement de sol dans le bureau des Maire et Adjointes ;
- charge Monsieur le Maire de signer la commande.

4. Travaux d'exploitation ONF

Monsieur le Maire présente le programme des travaux d'exploitation, avec état prévisionnel des coupes, pour la forêt communale de HOCHSTATT pour l'exercice 2014.

Cet état prévisionnel a été préparé par le remplaçant de Monsieur DAUVERGNE toujours convalescent, qui, au vu des propositions de coupes à façonner, souhaite apporter certaines modifications. En effet, alors que son remplaçant ne s'en est tenu strictement qu'aux prévisions effectuées il y a quelques années, Monsieur DAUVERGNE, en accord avec Monsieur le Maire, propose de ne pas retenir le volume de 286 m³ de bois à façonner au niveau de la parcelle 12B.

Le volume total serait ainsi ramené à 649 m³, bien plus proche de la réalité du marché, par rapport aux 935 m³ initialement proposés.

Les Commissions Réunies, dans leur séance du 10 septembre 2013, ont approuvé l'état prévisionnel des coupes pour la commune pour l'année 2014, tel que modifié par Monsieur le Maire et Monsieur DAUVERGNE.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

et en avoir délibéré,

- autorise la réalisation du programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux présentés par l'Office National des Forêts pour l'année 2014, hormis les 286 m³ de coupes sur la parcelle 12B ;
- délègue Monsieur le Maire pour signer les bordereaux en retour.

5. Ecoles

5.1. Bilan de la rentrée 2013 - 2014

Monsieur Matthieu HECKLEN fait le bilan de la rentrée qui se présente comme suit :

- L'école maternelle compte 67 élèves
 - 24 en petite section
 - 23 en moyenne section
 - 20 en grande section

Madame Stéphanie MARTY, ATSEM de 1^{ère} classe contractuelle, est en fonction depuis le 1^{er} septembre 2013, en complément du mi-temps effectué par Madame Brigitte HASSLER.

- L'école élémentaire compte 100 élèves
 - 23 au cours préparatoire
 - 24 au cours élémentaire 1^{ère} année
 - 18 au cours élémentaire 2^{ème} année
 - 20 au cours moyen 1^{ère} année
 - 15 au cours moyen 2^{ème} année

A noter que les enseignants sont très satisfaits de la réfection des deux autres salles de classe.

Mademoiselle Elisabeth HASSLER demande la possibilité d'une visite de l'école. Monsieur Matthieu HECKLEN se chargera de l'organisation de cette visite.

5.2. Rythmes scolaires

Monsieur le Maire propose à ses collègues élus d'attendre les élections, des parents d'élèves, aux différents conseils d'écoles, avant de mobiliser les différents acteurs qui seront amenés à intervenir dans le cadre de la réforme scolaire.

Au sein de l'Intercommunalité, chaque commune prend en compte ses particularismes, ses propres contraintes, mais en privilégiant l'intérêt de l'enfant, dans un souci de cohérence et avec l'implication volontaire des enseignants et des associations locales.

Au jour d'aujourd'hui, Monsieur le Maire évoque le fait qu'il n'a aucune piste quant aux souhaits des uns et des autres ; la seule certitude étant que ce dossier doit être bouclé avant les élections municipales du mois de mars 2014.

Une réunion sera organisée en mairie le 17 octobre prochain à 17 h 30.

Une décision finale sera prise par la Communauté de Commune du Secteur d'ILLFURTH avant la fin du mois d'octobre.

6. Compte rendu de délégation

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prestations suivantes ont fait l'objet d'une commande.

6.1. Remplacement luminaires – Ecole élémentaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du programme pluriannuel de réhabilitation des salles de classe de l'Ecole élémentaire, après avoir consulté plusieurs entreprises, il a retenu le devis de la Société HUBER, d'un montant HT de 12 818,40 € pour le remplacement des luminaires et donné ordre à l'entreprise pour l'exécution des travaux.

7. Divers

7.1. Remerciements

Monsieur le Maire adresse ses plus sincères remerciements à l'ensemble des personnes ayant donné de leur temps pour que la Journée du Patrimoine soit un moment fort de la vie du village.

Madame Martine BUIRETTE donne le bilan très satisfaisant de cette manifestation à laquelle 121 personnes ont participé (90 % de hochstattois), dont 80 personnes, ont visité l'horloge.

Monsieur le Maire fait ensuite part des remerciements parvenus de la part de

- ⇒ La Banque Alimentaire du Haut-Rhin
- ⇒ L'Association Prévention Routière
pour la subvention allouée par la commune

- ⇒ Madame Marie-Louise HUEBER
- ⇒ Monsieur Paul BURJACENCO
pour l'attention prodiguée par la municipalité à l'occasion de leur 80^{ème}
anniversaire

- ⇒ Monsieur Jacques HAXAIRE
- ⇒ Madame Suzanne STIMPFLING
pour le panier offert par la commune à l'occasion de leur 85 ans

- ⇒ Monsieur et Madame Bernard BADER
- ⇒ Monsieur et Madame Antoine FABRICI
pour l'arrangement offert à l'occasion de leurs Noces d'Or.

7.2. S.I.A.E.P.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la pose de nouveaux compteurs « intelligents » qui remplaceront ceux datant de 2008. Leur but est de vérifier la consommation et, en cas de fuite d'eau, une alerte sera donnée.

La mise en place s'effectuera jusqu'à la fin de l'année, ainsi qu'au début du 1^{er} semestre 2014.

7.3. Banque Alimentaire

La Banque Alimentaire du Haut-Rhin informe que sa collecte nationale se déroulera les vendredi 29 et samedi 30 novembre 2013.

7.4. Fête des Aînés

La Fête des Aînés est fixée au 5 janvier 2014. Il faudra définir l'organisation de cette manifestation.

7.5. Congrès des Maires 2013

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour désigner Madame Marie-Thérèse BARTH, 2^{ème} Adjointe, comme représentante de la collectivité au prochain Congrès des Maires qui se tiendra du 19 au 21 novembre 2013 – Porte de Versailles à PARIS.

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

- émet un avis favorable et autorise la prise en charge des frais de déplacement et de nuitées pour Madame Marie-Thérèse BARTH, à l'occasion du Congrès des Maires 2013.

7.6. Information

Monsieur le Maire informe ses collègues élus qu'à compter du lundi 4 novembre 2013, l'agence postale de la commune se situera dans les locaux de l'EHPAD Œuvre Schyrr, et, qu'en ce qui concerne l'implantation des boîtes aux lettres, ce dossier sera débattu lors d'une réunion qui se tiendra le 25 septembre prochain.

L'agence postale sera ouverte au public :

- du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures
- le samedi de 10 heures à 16 heures 30.

7.7. Interventions diverses

- ✚ Monsieur Jean-Pierre BADER se renseigne sur le projet de construction des immeubles rue de Zillisheim (ancien terrain de football).
Ce projet est en veille.

- ✚ Madame Martine BUIRETTE demande si le grillage de l'école est réalisé.

Elle souhaite également savoir où en est le dossier de la vidéosurveillance aux écoles.
Le dossier d'autorisation sera soumis à la Commission de sécurité de la Préfecture.

D'autre part, elle souligne que la haie autour du poteau d'incendie rue du Clos St Pierre n'est toujours pas taillée.

- ✚ Madame Marie-Rose FOURNIER signale le stationnement gênant devant l'EHPAD ; celui-ci génère une gêne au niveau de la circulation.

- ✚ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture des plis relatifs aux travaux de réseaux d'eau dans la Grand'Rue jusqu'au carrefour de la rue Foltzer.
Les travaux démarreront la deuxième quinzaine d'octobre.

- ✚ Monsieur le Maire fait part de sa décision de se représenter comme candidat lors des prochaines élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne désirant prendre la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 heures 45.

Le Maire,
Michel WILLEMANN

